

REPUBLIQUE FRANCAISE



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA
PREFECTURE DE LA MEUSE

Recueil N°33 spécial

19 octobre 2015

SOMMAIRE

PREFECTURE DE LA MEUSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté n° 2015 – 2179 du 16 octobre 2015 portant déclassement de la section de la Route Nationale 135, de la RD 1916 (Voie Sacrée nationale), PR 0, sur le territoire de la commune de Bar-le-Duc, au giratoire avec la route nationale 1135, PR 5+450, sur le territoire de la commune de Longeville-en-Barrois dans le domaine routier départemental de la Meuse sur les communes de Bar-le-Duc, Savonnières-devant-Bar et Longeville-en-Barrois.

Le Préfet de la Meuse,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L.123-3 et R.123-2 ;

Vu l'article 18 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

Vu le décret du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jean-Michel MOUGARD, Préfet de la Meuse ;

Vu la lettre en date du 15 octobre 2014 de monsieur le Président du Conseil Départemental à monsieur le Préfet de la Meuse acceptant le transfert de la section de la N135, du PR 0 au carrefour avec la RD 1916 (Voie Sacrée nationale), sur le territoire de la commune de Bar-le-Duc, au giratoire avec la route nationale 1135, PR 5+450, sur le territoire de la commune de Longeville-en-Barrois dans le domaine routier départemental ;

Vu l'avis favorable en date du 26 juin 2015 de la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie concernant le paiement d'une soulte de 478 000 euros ;

Considérant l'avis favorable en date du 24 septembre 2015 émis par la commission permanente du Conseil départemental de la Meuse ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Meuse ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Est déclassé du domaine public routier national pour être classé dans le domaine public routier départemental de la Meuse, y compris ses dépendances, ses ouvrages d'art, ses dispositifs de sécurité, la signalisation verticale, horizontale et tous ses accessoires :

- la section de la Route Nationale 135, du PR 0 au carrefour de la RD 1916 (Voie Sacrée nationale) sur le territoire de la commune de Bar-le-Duc, au giratoire avec la route nationale 1135, PR 5+450, situé sur le territoire de la commune de Longeville-en-Barrois sur une longueur de 5 500 m. Cette section de la RN 135 traverse les communes de Bar-le-Duc, Savonnières-devant-Bar et Longeville-en-Barrois.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au Conseil départemental de la Meuse et prendra effet à compter du lendemain de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.

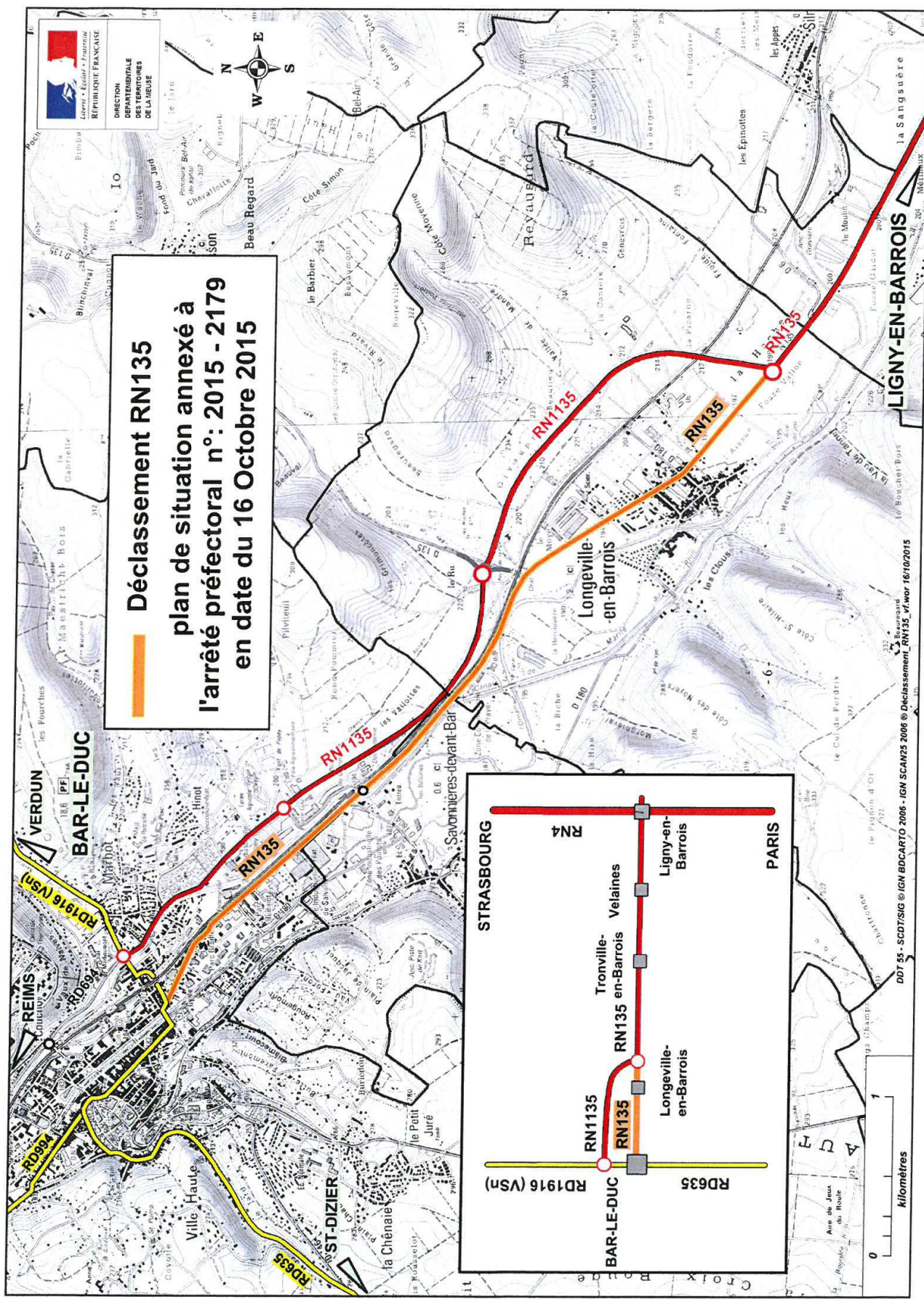
Article 3 : Le présent arrêté et le plan de situation annexé sont consultables sur rendez-vous à la DDT de la Meuse, SCDT, Parc BRADFER, 14 rue Antoine Durenne – CS 10501 - 55012 Bar-le-Duc CEDEX.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet de la Meuse dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans le même délai.

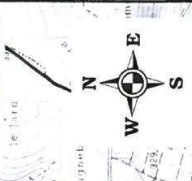
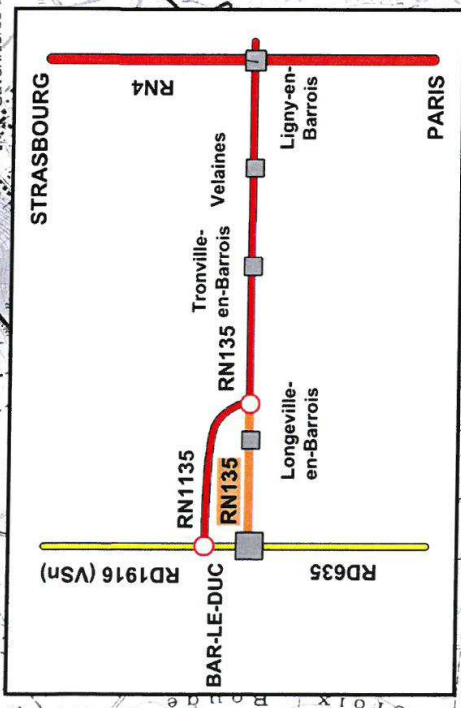
Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de la Meuse, le président du Conseil départemental de la Meuse, le directeur de la Direction interdépartementale des routes de l'Est et le directeur départemental des territoires de la Meuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.

Fait à Bar-le-Duc, le 16 octobre 2015

Jean-Michel MOUGARD



Déclassement RN135
plan de situation annexé à
l'arrêté préfectoral n°: 2015 - 2179
en date du 16 Octobre 2015



DDT 55 - SCD7/SIG @ IGN BDCARTO 2006 - IGN SCAN25 2006 © Déclassement_RN135_V1wor 16/10/2015

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA MEUSE
ISSN 0750-3969
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : LE SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE
DE LA MEUSE
REALISATION ET COMPOSITION : SERVICE DES RESSOURCES ET DES MOYENS
Tél. : 03.29.77.58.20
Le recueil des actes administratifs est consultable sur le site internet de la Préfecture :
www.meuse.gouv.fr